



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 73176

Texte de la question

M. Patrick Bloche attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation du Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts. Avec plus de 34 000 patients, adultes et enfants, reçus et soignés 24 heures sur 24 toute l'année, le Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts est le premier centre d'accueil d'urgence ophtalmique français. Il constitue, tant du point de vue hospitalier que du point de vue de la recherche, un pôle de référence dans le domaine de la vision et des urgences ophtalmiques. Le 7 avril dernier, a été lancé officiellement, en présence du ministre des solidarités, de la santé et de la famille, le futur institut de recherche clinique sur la vision qui sera implanté sur le site de l'établissement. Malgré ces références éminentes, le Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts souffre d'un défaut de financement qui met en péril le maintien de ses objectifs de qualité de soins et de recherche. Depuis 2002, le CHNO observe que son service d'urgence ophtalmique n'est plus pris en compte dans le calcul de la dotation budgétaire globale qui lui est affectée. A cette non-prise en compte s'ajoute pour 2005 le retrait budgétaire de ce financement. Dans ces conditions, le renvoi de la reconnaissance des services d'urgence ophtalmique à la signature du schéma régional d'organisation des soins n'est pas acceptable. En effet, il a dû être consenti au CHNO, cette année, un abondement de 85 000 euros, qui correspond simplement aux crédits retirés en 2004. Mais cet abondement exceptionnel ne règle en rien le problème de fond posé à l'établissement. Il lui demande quels arbitrages explicites et équitables il compte prendre afin de permettre au Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts de remplir ses missions d'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Bloche](#)

Circonscription : Paris (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73176

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8497